

*PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON*

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon que :

1. Lors d'une séance tenue le 18 mars 2019, le conseil a adopté les règlements suivants :
 - Règlement numéro 2018-463 et intitulé « Plan d'urbanisme »
 - Règlement numéro 2018-464 et intitulé « Règlement de zonage »
 - Règlement numéro 2018-465 et intitulé « Règlement de lotissement »
2. Ces règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter suite à la procédure d'enregistrement tenue le 22 mai 2019.
3. Ces règlements ont été approuvés par la MRC Lac-St-Jean Est à la suite d'un certificat de conformité émis en date du 28 mars 2019.
4. Une copie de ces règlements est déposée au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Les règlements numéros 2018-463, 2018-464 et 2018-465 entrent en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gédéon ce cinquième jour de juin deux mille dix-neuf.


Dany Dallaire
Directeur général